

98B 6216

S & W ASSOCIES
Société anonyme au capital de 500.000 euros
Siège social 47 Rue de Chaillot
75116 PARIS
RCS PARIS B 414 818 930

15915

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 OCTOBRE 2001**

L'an deux mil un, et le 14 octobre, à 17 heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

Sont présents :

- Monsieur Vincent YOUNG Président,
- Monsieur Paul GRABLI, Administrateur,
- Monsieur David M.W. DOWSE, Administrateur,

Est absent Excusé :

- Monsieur John William MOFFATT

Monsieur Dominique GUILBAULT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Vincent YOUNG, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la majorité des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

.....

V – DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR NON REMPLACÉ

Le Président expose au Conseil la décision de Monsieur John William MOFFATT de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Novembre 2001.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, le

67

président propose au conseil de ne pas procéder à son remplacement .

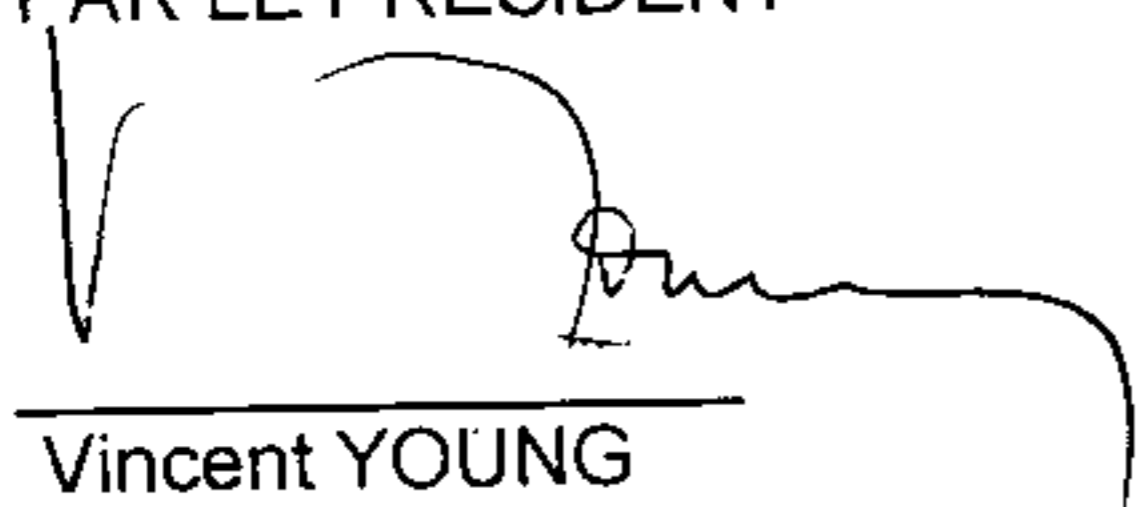
Le conseil prend acte de cette démission qui prendra effet au 1^{er} novembre 2001 et remercie Monsieur John William MOFFATT pour les services qu'il a rendu à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, compte tenu du nombre d'administrateurs restant alors en fonctions, décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur John William MOFFATT dans ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

.....

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT



Vincent YOUNG